



**Groupe TAVINI HUIRAATIRA**

*Assemblée de Polynésie*



## QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

*Représentante à l'assemblée de Polynésie française*

N° 130/2022/GTH/CAB/ET/et  
Taraho'i, le 12 septembre 2022.

À

**Monsieur Édouard FRITCH**

**Président de la Polynésie française en charge du tourisme et des relations internationales**

**Objet :** Situation des aides-soignants polynésiens nouvellement diplômés de l'Institut Mathilde FREBAULT

**Réf. :** Votre courrier N° 1054/PR du 12 février 2021 en réponse à ma question écrite N° 1/2021/GTH/CAB/ET/et du 6 janvier 2021, sur l'organisation des concours de recrutement des auxiliaires de soins de catégorie C de la fonction publique territoriale de la Polynésie française et missions de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde FREBAULT (IFPS)

**Monsieur le Président, ia ora na,**

De mars 1999 à mars 2021, la Polynésie a recruté 200 aides - soignants dans sa fonction publique, à la faveur d'onze concours. Le dernier concours de recrutement en date du 8 mars 2021<sup>1</sup> a ainsi permis à 27 agents non titulaires formés en France, parmi lesquels se trouvaient des Polynésiens, d'entrer dans la fonction publique de notre pays, selon les éléments de réponse apportés par votre courrier du 12 février 2021 ci-dessus référencé.

*« Pour ce qui concerne la formation « aide-soignant », celle-ci est poursuivie et il est envisagé d'ouvrir plus largement à la formation continue pour la promotion professionnelle, ce qui permettrait aux auxiliaires de santé publique en fonction dans les postes isolés de suivre la formation d'aide-soignante à l'IFPS et ainsi garantir une meilleure prise en charge de la population dans ces îles dépourvues de médecins et d'infirmiers. Pour précision, la direction de la santé compte actuellement quatre-vingts auxiliaires de santé publique. » précisez-vous.*

Par conséquent, vous mettez en exergue les besoins réels du pays en aides-soignants, notamment en postes isolés. En adéquation avec la politique sanitaire du gouvernement, l'Institut Mathilde

---

<sup>1</sup> ARRETE n° 2853 MEA/DGRH du 8 mars 2021 proclamant les résultats du concours externe, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de 27 auxiliaires de soins de catégorie C, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

FREBAULT a mis en place en 2021 la formation d'une promotion d'aides-soignants qui est sortie diplômée le 20 juillet 2022.

Mais, le 4 août, nous apprenions par la presse qu'« après 10 mois de formation, les 19 diplômés sont à la recherche d'un emploi. Ils estiment avoir été **abandonnés** par le Pays. Après une année sans bourse et sans aide au logement la pilule a du mal à passer. »<sup>2</sup>. Et en dépit de rencontres avec le ministre de la santé et la direction du CHPf, leur situation ne s'est guère améliorée.

Ces remarques appellent de ma part une seule question, M. le Président :

**Quelle réponse concrète comptez-vous apporter à ces Polynésiens méritants qui, sans bourse et sans aide au logement, ont pu mener à terme un cursus théorique et pratique de dix mois à temps plein, contraignant même certains à démissionner de leur emploi initial ?**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de ma considération distinguée.



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

---

<sup>2</sup> [Emploi : la nouvelle promotion d'aides-soignants se sent délaissée par le Pays - Polynésie la 1ère \(francetvinfo.fr\)](https://www.francetvinfo.fr/actualites/polynesie/emploi-la-nouvelle-promotion-d-aides-soignants-se-sent-delaissée-par-le-pays-polynesie-la-1ère.html)